



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dijon, le 24 mai 2019

Pour la FCPE « l'école de la confiance » selon M. Blanquer c'est NON.

La confiance en qui ? Pour quoi ?

La confiance en un ministre qui ne tient pas compte du travail et des conclusions des membres du Conseil Supérieur de l'Éducation ?

En un ministre qui veut supprimer le CNESCO, organe indépendant d'évaluation du système scolaire ?

En un ministre qui abandonne la compétence de l'information sur l'orientation scolaire aux seules préoccupations économiques ?

En un ministre qui préfère faire des annonces aux médias plutôt que travailler avec les acteurs de la communauté éducative ?

Suite au vote par l'Assemblée nationale de la proposition de loi « Pour une école de la confiance », le Sénat s'est à son tour emparé de ce texte. Si les débats à l'Assemblée nationale et les amendements adoptés n'allaient déjà pas dans le sens de l'intérêt primordial de l'enfant, force est de constater que les sénateurs ont fait parfois pire.

Pour la FCPE, l'article premier, en hiérarchisant les membres de la communauté éducative tend à nier la coéducation.

Pour la FCPE, la loi Blanquer est contraire aux droits fondamentaux des enfants en situation de handicap. Tout d'abord elle remet en cause le droit à la scolarisation en milieu ordinaire en ce qu'elle introduit une condition de performance scolaire en exigeant que cette scolarisation favorise les apprentissages et qu'elle permette de conforter l'enfant ou l'adolescent dans ses acquis pédagogiques. Ensuite en généralisant – avant même l'évaluation de l'expérimentation - les PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) qui aboutiront à un accompagnement des enfants ou adolescents ayant une notification d'AESH mutualisée non pas en fonction de leurs besoins mais des ressources disponibles et possiblement par plusieurs intervenants, privant ainsi ces enfants de droits spéciaux et opposables ouverts par la MDPH en contournant celle-ci par un dispositif interne à l'Éducation Nationale.

Pour la FCPE, tapisser les murs des classes de nos enfants avec des drapeaux, la devise de la République, les paroles de notre chant national ce n'est pas faire vivre les valeurs de la République. Ce n'est que de l'affichage. Imaginerait-on un jour afficher les recettes du bœuf bourguignon, de la choucroute, de la potée, de la pissaladière ou du cassoulet pour faire grandir le sentiment d'appartenance à un territoire ?

Pour la FCPE, répondre à l'absentéisme par la sanction financière des familles c'est mépriser l'évaluation d'une mesure inique qui a fait la preuve de son inefficacité.

Où est la confiance quand on fait appel à des scientifiques quand ils étayent le discours du ministre et qu'on les évince quand il s'agit veiller au bien-être et au rythme de l'enfant ?

Pour la FCPE « l'école de la confiance » selon M. Blanquer c'est NON. Nous lui préférons une école de l'intelligence collective, de la solidarité, de l'inclusion, du partage, de la co-éducation, de la co-construction, de la laïcité et de l'égalité des droits.

Par ailleurs, concernant nos élus locaux, où est la confiance quand on déforme la parole des parents ?

En 2017 nous avons demandé que ne soient pas facturés les repas non pris dès lors que les enseignements n'étaient pas dispensés (fin d'année scolaire, période d'examen, etc.)

Le calcul du forfait est basé sur un certain nombre de jours d'engagement des familles. Il est donc question de justice quand on leur rembourse les repas des jours manquants. Il ne s'agit pas de souplesse.

Que faut-il comprendre quand on augmente le prix du repas au restaurant scolaire au prétexte encore une fois de la souplesse ? Alors que l'immense majorité des collégiens demi-pensionnaires sont tributaires des transports scolaires. Alors que les familles devront quand même s'engager pour un certain nombre de repas. Étrange conception de la souplesse. Et de la prise en compte de la ruralité.

Enfin, nous tenons à votre disposition le communiqué de presse commun à propos de la proposition de loi sur l'aide à l'enfance dont voici quelques extraits :

« C'est par un amendement de dernière minute à la proposition de loi sur l'aide à l'enfance que le gouvernement vient, contre toute attente exclure de fait du nouveau dispositif un nombre considérable de jeunes, en les empêchant de bénéficier d'une prolongation de leur prise en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) après leurs 18 ans.

[...]

Ainsi, cette loi, qui aurait dû permettre aux jeunes placé.e.s un accès global à l'ensemble de leurs droits fondamentaux pour mieux construire leur avenir, les soumet à une contractualisation aux contenus variables selon le bon vouloir des acteurs départementaux, de leurs choix politiques et sociaux, voire de leur « compassion » !

A ce jour, près de 25% des SDF de moins de 25 ans proviennent de l'ASE et le nombre de jeunes majeur.e.s pris.es en charge ne cesse de baisser (- 6% en 2017).

Par son amendement, le gouvernement entérine une vision d'économies à court terme, sans considération pour le coût financier et humain à long terme consécutif à l'abandon de la proposition initiale.

Nos organisations exigent un accès de toutes et tous les jeunes majeur.e.s à la prolongation de la prise en charge en protection de l'enfance, non conditionné à la durée ou à l'origine de leur placement. »

Merci de votre écoute.